

## ANNEXE 2.

### DES PACTES NATIONAUX POUR L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU DES PAYS

*Document de réflexion provisoire*

#### Contexte

Le travail continu autour de l'efficacité du développement est en pleine évolution et requiert les efforts et l'engagement de tous les acteurs du développement. Les gouvernements sont au premier chef responsables de la mise en œuvre effective des initiatives et des projets de développement basés sur les normes en matière de droits de l'homme. Au fil des ans, d'autres acteurs du développement ont également établi et développé leurs propres lignes directrices sur l'efficacité du développement, y compris les organisations de la société civile (OSC), qui ont été à l'avant-garde du plaidoyer en faveur des normes les plus élevées en matière de responsabilité.

La relation entre les OSC et l'efficacité du développement est réciproque. Les OSC sont soumises à des normes d'efficacité de développement, et ces normes de responsabilité doivent elles-mêmes être conformes aux principes adoptés par la communauté mondiale des OSC. Après des années de consultations approfondies avec les OSC du monde entier, la communauté mondiale des OSC a convenu en 2010 et 2011 d'un ensemble de principes qui guident leur travail, tout en assurant leur propre efficacité en matière de développement. Nous appelons cet ensemble de principes les *Principes d'Istanbul pour l'efficacité du développement des OSC*.

Depuis que des OSC du monde entier ont adopté les *Principes d'Istanbul* il y a sept ans, des progrès ont été accomplis dans la mise en pratique de ces principes. En 2012, le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED), successeur à la fois du Forum ouvert pour l'efficacité du développement des OSC (qui a initié le processus pour les *Principes d'Istanbul*) et de la plateforme BetterAid, a repris le travail de promotion et de défense de l'efficacité du développement des OSC. Les activités visant à renforcer les capacités des OSC et à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes d'Istanbul ont été cruciales. Néanmoins, des obstacles continuent d'entraver la pleine réalisation des *Principes d'Istanbul*, y compris aux niveaux national et local, tant en ce qui concerne la mise en place d'un environnement favorable aux OSC que dans les possibilités qui leur sont octroyées pour réfléchir à leurs propres pratiques.

La question de l'environnement favorable est inextricablement liée à l'efficacité des organisations de la société civile en tant qu'acteurs indépendants du développement. Le POED a constaté des progrès lents, négligeables, voire des retours en arrière, dans l'engagement qu'ont pris les gouvernements de fournir un environnement favorable aux OSC et conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Les gouvernements de différents pays ont adopté diverses formes de restrictions légales et réglementaires, allant de lois anti-ONG à des restrictions limitant l'accès au financement, en passant par la surveillance d'OSC, les menaces, l'intimidation ou le harcèlement. Malgré cette tendance mondiale croissante à la fermeture des espaces démocratiques dévolus à la société civile, les OSC redoublent d'efforts et continuent de jeter les bases nécessaires au respect de leurs propres engagements en matière d'efficacité du développement. Comme l'a démontré le POED dans *Le Parcours d'Istanbul*, il existe un nombre croissant de données réaffirmant le rôle indispensable des organisations de la société civile en tant qu'acteurs indépendants du développement s'efforçant

d'optimiser leur impact sur le développement des peuples avec l'aide des *Principes d'Istanbul*.

La 2<sup>e</sup> réunion de haut niveau (RHN2, HLM2 en anglais) du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), qui s'est tenue à Nairobi en novembre dernier, a permis de rappeler aux gouvernements et à tous les autres acteurs du développement de respecter leurs engagements de longue date en matière de coopération efficace au service du développement. Les OSC ont travaillé avec ténacité tout au long du processus de négociation. Le POED s'est félicité du maintien des engagements précédents dans le Document final de Nairobi, de la réaffirmation des *Principes d'Istanbul* et de l'engagement à « *inverser la tendance au rétrécissement de l'espace civique* » et à mettre en place « *un environnement favorable à la société civile* » (§18).

Ces réalisations positives de la RHN2/HLM2 rendent la nécessité de donner suite aux engagements pris au niveau des pays d'autant plus urgente. À cet égard, les OSC proposent d'élaborer des pactes nationaux d'efficacité du développement, ou pactes nationaux, qui visent à favoriser un accord de bonne volonté politique au niveau des pays pour soutenir les engagements pris au sein du PMCED. Ces pactes devraient reconnaître spécifiquement les rôles de la société civile, fondés sur les *Principes d'Istanbul*, et réitérer l'engagement à inverser la tendance au rétrécissement et à la fermeture des espaces démocratiques. Ces pactes indiqueront également de manière concrète comment la mise en pratique des Principes d'Istanbul par les OSC sera davantage renforcé et amélioré au niveau des pays. Enfin, les pactes nationaux d'efficacité du développement devraient être alignés sur la mise en œuvre du Programme 2030, en gardant à l'esprit que des pactes d'efficacité similaires peuvent également être développés au niveau sectoriel.

### **Qu'est-ce qu'un pacte national d'efficacité du développement ? Quels sont ses objectifs ?**

Un pacte national est un accord multipartite négocié entre des acteurs du développement qui s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des engagements pris sur la question de l'efficacité du développement.

Plus précisément, le pacte est un accord multipartite assorti de délais qui vise à :

1. créer un cadre concerté mutuellement accepté pour susciter des efforts de développement accrus et plus efficaces au niveau national ;
2. traiter et suivre les obstacles qui continuent d'entraver la pleine réalisation de la coopération efficace au service du développement ;
3. servir de mécanisme pour le suivi à l'échelon national des engagements pris par l'ensemble des parties prenantes en matière d'efficacité du développement.

Les signataires du pacte national peuvent inclure le gouvernement, la société civile, le secteur privé, des partenaires du développement, des acteurs non étatiques du pays, les médias et d'autres parties prenantes. Le pacte peut s'appuyer sur des initiatives et mécanismes existants, lorsque cela est possible, tels que des protocoles d'entente ou des codes de conduite, etc.

### **Que contient le pacte national ?**

Le pacte national peut inclure les éléments clés suivants :

1. Des principes directeurs ;

2. Les engagements et les obligations spécifiques dont ont convenu les signataires du pacte, fondés sur :
  - a. L'obligation de réfléchir sur les pratiques des OSC conformes aux *Principes d'Istanbul* et de reconnaître ces dernières ;
  - b. Le renouvellement de l'engagement à inverser la tendance au rétrécissement des espaces dévolus à la société civile ;
  - c. L'alignement sur la mise en œuvre du Programme 2030 ;
  - d. Le soutien aux engagements pris au PMCED ;
3. Des dispositions convenues pour le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du pacte national et sur les engagements qu'il contient ;
4. Les résultats attendus et un calendrier précis pour les atteindre.

### **Élaborer le pacte national**

L'élaboration du pacte national exige :

1. Des consultations approfondies et des ateliers d'OSC au niveau du pays ou au niveau régional/sous-régional pour déterminer les domaines prioritaires clés qui devraient être inclus dans le pacte national en fonction du contexte du pays ;
2. La création d'une boîte à outils basée sur les résultats des consultations nationales ou régionales/sous-régionales ;
3. Une équipe nationale de développement qui lance, gère, met en œuvre et contrôle le pacte national ;
4. Un dialogue soutenu avec le gouvernement et les autres parties prenantes concernées ;
5. Un engagement financier de la part des donateurs ou des efforts/plans indépendants de collecte de fonds pour assurer la mise en œuvre efficace du pacte national et/ou l'alignement avec des stratégies nationales ; et
6. Un mécanisme de suivi signalant les défis et les progrès survenus lors de la mise en œuvre du pacte national.